

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT AU SERVICE D'ACCES INTERNET HAUT DEBIT PAR ONDES HERTZIENNES APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2016**

Entre Le client, ci-après nommé «l'Usager», attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat. Et la société GLOBALTEL, SARL dont le siège social est installé au 18 rue Albert Briand BP4453 97500 SAINT-PIERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Pierre et Miquelon sous le numéro RCS 494 371 362, ci-après dénommée «GLOBALTEL».

### **Article I - Préambule**

Le Contrat de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit, inclut les présentes Conditions Générales de Vente et le Formulaire d'abonnement, daté et signé par l'Usager. L'ensemble des Conditions Générales de Vente, et Formulaire d'abonnement, daté et signé par l'Usager sera ci-après nommé le «Contrat». La conclusion de ce Contrat, finalisée par la signature du Formulaire d'abonnement par l'Usager, entraîne l'acceptation de l'ensemble des Conditions Générales de Vente par l'Usager. GLOBALTEL est un opérateur de services de télécommunications, autrement appelé Fournisseur d'Accès à Internet, détenteur d'une autorisation du Code des Postes et des Communications Électroniques (L33.1 et L34.1), permettant le déploiement d'un réseau et la diffusion d'un service de télécommunications.

GLOBALTEL se réserve la possibilité d'apporter à ce service, des modifications liées à l'évolution technique, des améliorations ou des prestations complémentaires. Ces évolutions, améliorations, modifications seront, dans la mesure du possible, portées à la connaissance de l'usager par tout moyen approprié et notamment une information sur le site internet de GLOBALTEL.

### **Article II - Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part GLOBALTEL fournit **sous réserve d'éligibilité** à l'usager un Service d'Accès au réseau Internet. Toute souscription à une formule d'abonnement est subordonnée au respect des présentes Conditions Générales de Vente et des éventuelles Conditions Particulières applicables.

### **Article III - Définitions**

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant de GLOBALTEL relatif à l'objet du contrat.

- Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.
- Kit de connexion : Ensemble des équipements remis à l'Usager permettant de capter le signal émis par les équipements de GLOBALTEL. Il est composé d'un point d'accès Wi-Fi ou AirMAX, d'un module Power Over Ethernet, d'un câble Ethernet RJ45 et d'une fixation (intérieure ou extérieure).
- Point Haut : Endroit depuis lequel le signal Wi-Fi est émis dans la commune concernée.
- PoE (Power Over Ethernet) : Système d'alimentation par lequel un seul et même câble est utilisé pour gérer l'alimentation et le transit de données.

- PPPoE (Point to Point Protocol Over Ethernet) : Protocole d'authentification par nom d'utilisateur et mot de passe auprès des serveurs GLOBALTEL.
- Service : Ensemble des services à Internet haut-débit prévus dans l'abonnement GLOBALTEL.
- Session : Période qui débute par la connexion de l'Usager et qui se termine par sa déconnexion. Elle caractérise à travers sa définition la durée pendant laquelle l'Usager accède à Internet par l'intermédiaire de son abonnement GLOBALTEL.
- Wi-Fi : Protocole de réseau sans fil de portée limitée, installé et exploité par GLOBALTEL, utilisant les fréquences dans la gamme de 2.4 GHz pour échanger des données.
- AirMAX : Technologie de réseau sans fil de portée limitée, utilisant les fréquences dans la gamme de 5 GHz pour échanger des données.

#### **Article IV - Le(s) service(s)**

L'abonnement GLOBALTEL à Internet, au travers ses produits "NoMad" et "GlobalMax" ci-après dénommé «Service d'Accès Internet GLOBALTEL», permet à l'Usager d'accéder à Internet via une technologie hertzienne.

Toute redevance, abonnement, taxe ou autre moyen de rémunération réclamé par un fournisseur d'un service, souscrit sur Internet, via les services de GLOBALTEL, reste à la charge exclusive de l'Usager et n'est pas de la responsabilité de GLOBALTEL.

#### **IV.1 - Souscription**

##### **IV.1.1 - Modalités**

L'Usager déclare par la présente être âgé de plus de dix-huit ans.

L'Usager s'engage à communiquer, sur le Formulaire d'abonnement et sur le Relevé d'Identité Bancaire, des coordonnées exactes sous peine de voir son inscription annulée. La procédure d'abonnement au Service d'accès Internet GLOBALTEL n'est enclenchée qu'à partir

du moment où toutes les pièces nécessaires à la procédure ont été remises lors de la souscription. L'Usager doit impérativement remettre lors de sa demande de souscription le Formulaire d'abonnement édité par GLOBALTEL daté et signé et un Relevé d'Identité Bancaire à son nom.

#### **IV.1.2 - Conditions d'accès / éligibilité**

Pour toute personne résidant dans une commune où GLOBALTEL est implantée, un plan de situation est demandé lors de la demande de souscription pour réaliser l'ingénierie radio et déterminer si l'Usager peut utiliser le réseau Wi-Fi / airMAX GLOBALTEL.

Une pré-visite sur le lieu d'implantation du Service pourra également être nécessaire afin de déterminer le niveau d'éligibilité du souscripteur. Cette pré-visite est prise en charge par GLOBALTEL et ne sera aucunement facturée au souscripteur, sauf conditions spécifiques prévues à cet effet au préalable.

Selon le lieu d'implantation souhaité ou à la suite de la pré-visite, GLOBALTEL se réserve le droit d'autoriser ou non l'inscription d'une personne dans un souci de qualité de service.

#### **IV.2 - Accès à Internet**

##### **IV.2.1 - Connexion**

GLOBALTEL accorde à l'Usager la possibilité de connecter, sans limitation de durée, un équipement informatique personnel à l'équipement terminal (le Kit de Connexion) afin de capter le signal émis depuis le Point Haut en vue de recevoir et d'envoyer des données à travers Internet.

Il n'existe aucun quota de connexion.

GLOBALTEL recommande à l'Usager l'utilisation régulière de logiciels anti-spyware et antivirus afin d'éviter de perturber sa connexion à Internet.

A travers le droit accordé dans le cadre du Service d'Accès Internet GLOBALTEL, l'Usager peut se connecter dans toutes les zones où GLOBALTEL propose ses services. Néanmoins, une seule et unique connexion est autorisée par Usager et par couple d'Identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) simultanément.

#### **IV.2.2 - Identifiants**

La connexion est autorisée si et seulement si l'Usager utilise ses Identifiants attribués lors de la souscription. Toute connexion ou transmission de données effectuées depuis une session ouverte à partir des Identifiants de l'Usager sera entendue avoir été effectuée par ce dernier. L'Usager se doit d'assurer la confidentialité des Identifiants qui lui ont été confiés. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de ces Identifiants et les conséquences qui en découlent relèvent directement de la responsabilité de l'Usager. De ce fait, l'Usager s'engage à avertir GLOBALTEL sans délai, par message électronique à l'adresse [contact@globaltel-spm.com](mailto:contact@globaltel-spm.com) ou par téléphone au (0508) 40 00 00 de la perte de ses Identifiants.

#### **IV.2.3 - Débit de la connexion**

L'abonnement est souscrit pour un débit théorique pouvant aller de 1 Mbps jusqu'à 18 Mbps selon l'éligibilité de l'habitation de l'Usager et la formule souscrite.

Le débit est un débit «burst».

Le débit proposé par GLOBALTEL à l'Usager peut temporairement être modifié pour des besoins au niveau du réseau GLOBALTEL, selon le nombre d'abonnés par émetteur ainsi que les disponibilités en termes de capacités liées à la structure du réseau Internet. De ce fait, l'Usager ne tiendra rigueur d'aucun changement de Débit sur sa connexion Internet, et ne pourra en aucun cas exiger des indemnités relatives à ces modifications. Autrement dit, l'Usager ne pourra nullement prendre comme garantie un débit relevé lors d'une de ses connexions.

### **IV.3 - Services de téléphonie**

GLOBALTEL informe, lors de la souscription de l'Usager, que le Forfait Internet Haut Débit GLOBALTEL est compatible avec les offres de téléphonie via Internet.

GLOBALTEL fournit un Service de téléphonie via Internet dont les modalités sont décrites ci-après.

### **IV.4 - Assistance et réclamations**

#### **IV.4.1 - Assistance téléphonique**

GLOBALTEL met à la disposition de l'Usager et des bénéficiaires du Service un service d'accueil téléphonique du lundi au vendredi pendant les heures ouvrées et les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 18h. Ce service n'inclut aucune surtaxe pour l'Usager. Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique et commerciale, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion des bénéficiaires du Service, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique. L'accès à internet de chaque client est supervisé 24h/24 et 7j/7

#### **IV.4.2 - Assistance par courriel**

GLOBALTEL met à la disposition de l'Usager et des bénéficiaires du Service, une assistance gratuite par courriel disponible à l'adresse :

- Assistance technique : [contact@globaltel-spm.com](mailto:contact@globaltel-spm.com)

#### **IV.4.3 - Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée par écrit par l'Usager et transmise au siège social de la société GLOBALTEL soit par courrier postal, soit par courrier électronique.

### **IV.5 - Résiliation**

#### **IV.5.1 - A l'initiative de GLOBALTEL**

GLOBALTEL pourra suspendre de plein droit les services Internet en cas de violation grave ou

renouvelée par l'Usager des obligations liées à ce Contrat. Obligations liées au respect de la législation en vigueur et aux cas de demande des autorités juridiques compétentes et pour le respect des préconisations liés au courrier électronique. A l'initiative de GLOBALTEL en cas de situation économique qui conduirait à un déficit structurel chronique sur plus d'une année. GLOBALTEL s'informerait au préalable que d'autres solutions d'accès à Internet existait pour l'Usager et il en informera l'Usager afin que ce dernier prenne toutes les dispositions utiles. Aucun dédommagement n'est prévu dans ce cas de figure.

#### **IV.5.2 - A l'initiative de l'Usager**

L'abonnement "NoMad" ne comporte pas de durée d'engagement. L'abonnement "GlobalMax" comporte une durée d'engagement de six (6) mois.

Selon la législation française en vigueur par rapport au droit de renonciation des consommateurs, l'Usager dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables pour annuler son inscription à partir du lendemain de l'installation du Kit de Connexion sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, des frais d'installation du Kit de Connexion qui restent dus et non remboursables.

Toute demande de résiliation doit être formulée par une lettre manuscrite et envoyée au Siège Social de GLOBALTEL en recommandé avec accusé réception ou par l'intermédiaire du formulaire de résiliation disponible en point de vente. **L'Usager devra remettre à GLOBALTEL son Kit de Connexion, dans son intégralité, pour que sa résiliation puisse prendre effet.**

Toute résiliation après le premier du mois est effective au premier du mois suivant.

#### **IV.6 - Précautions spécifiques à l'utilisation du Service**

Par rapport à la technologie Wi-Fi, l'Usager et le bénéficiaire du Service reconnaissent avoir été

informés que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents. En effet, une altération du débit est possible lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos, etc.), lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles ou à des conditions climatiques défavorables.

GLOBALTEL utilise une technologie sans fil Wi-Fi de norme 802.11. Les bandes de fréquences du Wi-Fi sont des bandes de fréquences utilisées par d'autres technologies (les routeurs Wi-Fi, les équipements de vidéos surveillance, les fours à micro-ondes..) qui peuvent générer des interférences par rapport au signal Wi-Fi de GLOBALTEL dans certains cas. C'est pourquoi, GLOBALTEL n'engage pas sa responsabilité dans les perturbations clairement passagères du signal Wi-Fi.

#### **IV.6 - Rétablissement du service**

Pour toute interruption de service concernant l'infrastructure de boucle locale de radiotélécommunication, GLOBALTEL s'engage (hors cas de force majeure, intempéries, accidents divers, adduction défectueuse, ...) à rétablir le service interrompu, dans un délai de 10 jours ouvrés. Le dépassement de cette durée donnera lieu à une indemnité forfaitaire d'un montant égal au prorata de la mensualité due pour le service interrompu entre le délai maximum prévu et la date de rétablissement effectif. Les perturbations spectrales de la transmission de radio transmission, ponctuelles, conjoncturelles, ne peuvent donner lieu à une indemnité forfaitaire de remboursement. Ce sont des causes environnementales extérieures à GLOBALTEL.

#### **Article V - Installation du Kit de connexion**

##### **V.1 - Pré-visite**

Une pré-visite sur le lieu d'implantation prévue du Service peut être nécessaire afin de déterminer le

niveau d'éligibilité du souscripteur. Cette pré-visite est proposée gracieusement par GLOBALTEL, dans la limite d'une (1) visite par logement. Celle-ci est planifiée avec l'Usager et doit déterminer :

- l'éligibilité de l'Usager au Service
- la ou les formules d'Abonnement possibles (NoMad et GlobalMax),
- le type de fixation (intérieure ou extérieure) et l'emplacement le plus adéquat.

Dans le cas où l'usager ne souhaite pas suivre les préconisations de GLOBALTEL quant à l'installation, GLOBALTEL ne pourra être tenu responsable des dégradations de qualité du Service d'Accès Internet inhérentes.

## **V.2 - Délai d'installation**

Dès signature du Formulaire d'abonnement et conclusion du Contrat, un rendez-vous d'installation est programmé. D'une manière générale, GLOBALTEL s'efforcera de proposer une date d'installation dans les 72H qui suivront la souscription.

Les approvisionnements en matériel de télécommunications dépendent de fournisseurs qui sont indépendants de GLOBALTEL. C'est pourquoi, en cas de retard dans l'installation du Kit de Connexion, aucune indemnité ne pourra être demandée par l'Usager.

## **V.3 - Modalités d'installation**

Selon les caractéristiques du lieu d'implantation, il peut être nécessaire de fixer le point d'accès Wi-fi ou AirMAX à l'extérieur du domicile c'est à dire sur la façade, sur le toit, ou sur un mât existant.

Une fixation spécifique peut être proposée, en contrepartie de l'achat de ce matériel par l'Usager.

En cas d'installation extérieure, et si nécessaire, l'Usager fait son affaire de l'obtention de l'accord due à cette installation auprès du propriétaire du

logement. GLOBALTEL ne pourra être tenu responsable de difficultés liées à l'autorisation afférente.

La facturation débute à la date d'installation du matériel.

## **V.4 - Modification de l'installation**

L'Usager est autorisé à déplacer le Kit de Connexion, notamment dans le cadre d'un déménagement, étant entendu que celui-ci est alors responsable de toute modification de l'installation d'origine des équipements.

GLOBALTEL se dégage de toute responsabilité quant aux problèmes de connexion découlant d'une mauvaise fixation du Point d'Accès Wi-fi ou AirMAX.

Dans l'éventualité où GLOBALTEL considérerait que le signal est devenu trop faible pour permettre à l'Usager de se connecter, un déplacement d'un technicien GLOBALTEL sera proposé et facturé à l'usager au tarif forfaitaire de 35€.

## **V.5 - Matériel**

### **V.5.1 - Accessoires**

Tout achat d'accessoire optionnel de la part de l'Usager, tels que le routeur Wi-Fi, une rallonge de câble, ou une fixation fera l'objet de frais additionnels qui seront réglés directement en point de vente au moment de l'achat, relativement à la brochure tarifaire.

### **V.5.1 - Kit de connexion**

Il est loué par l'Usager dans le cadre de l'Abonnement au service et reste propriété de GLOBALTEL. Le Kit de Connexion doit être restitué à GLOBALTEL en cas de résiliation.

En cas de non retour, il peut s'en suivre une facturation du dit kit de 150 €.

## **V.7 - Maintenance**

En cas de panne non imputable à l'Usager, le Kit de Connexion sera réparé ou échangé gratuitement pendant toute la durée du contrat, pour autant que le compte de l'Usager ne présente pas d'impayés ou d'autres irrégularités et que le Kit de Connexion défaillant soit retourné.

## **Article VII - Responsabilités**

### **VII.1 - Responsabilités de GLOBALTEL**

Dans le cas où la responsabilité de GLOBALTEL serait rapportée dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant de six mois d'Abonnement aux services de GLOBALTEL. En particulier, GLOBALTEL ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, les dommages indirects correspondant aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de la défaillance du Service, non plus que des pertes d'exploitation et des préjudices commerciaux.

GLOBALTEL n'est pas responsable de la qualité de transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs connectés au réseau Internet. La responsabilité de GLOBALTEL ne saurait notamment être mise en cause en cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français, ou de défaillance de ses sous-traitants. La responsabilité de GLOBALTEL ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants : une interruption du Service motivée par le comportement de l'Abonné et/ou des Utilisateurs ou par des opérations de Maintenance, tout incident ou interruption du Service dû à un incident/panne survenant sur d'autres réseaux que le Réseau GLOBALTEL ou un mauvais fonctionnement des équipements,

matériels et/ou logiciels et infrastructures de l'abonné ou des Utilisateurs, l'utilisation ou le dysfonctionnement imputable à l'abonné, des moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services Internet ou de les sélectionner, en cas d'accès illicite, de maintien frauduleux ou de dégradation des serveurs, équipements et/ou bases de données de l'abonné et/ou des Utilisateurs.

### **VII.2 - Responsabilités de l'Usager**

L'Usager est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

L'Usager est responsable de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir GLOBALTEL contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet.

L'Usager est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à GLOBALTEL par lui-même ou par les personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation du Service d'accès Internet GLOBALTEL et s'engage à garantir GLOBALTEL contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont GLOBALTEL pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation par l'Usager ou les personnes dont il est responsable, des services d'Accès Internet GLOBALTEL ou en cas de faute de ce dernier.

L'Usager s'engage à ne pas faire une utilisation détournée du Kit de Connexion mis à sa disposition, ainsi que des services.

L'Usager s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, l'Usager s'engage à respecter les règles suivantes :

#### **VII.2.1 - Respect de la législation en vigueur**

Les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou

comportant des éléments de pornographie infantine est strictement interdit. Tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs.

L'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par : La diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Usager est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet. A ce titre, il est rappelé que le piratage nuit à la création artistique. La propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Les données qui permettent via la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers d'enfreindre une disposition ci-dessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites.

L'Usager est tenu d'employer un langage décent et respectueux. Tous propos injurieux, violents ou haineux sont totalement prohibés. Il appartient à l'Usager de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet.

L'Usager s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés (par exemple des fichiers musicaux ou vidéos), à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés ou «hacking», à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire, à ne pas diffuser de courriers électroniques dans des conditions illicites. Il est rappelé qu'en vertu de la législation en vigueur, GLOBALTEL n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations transmises par les Usagers, ni à une obligation générale de

rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Toutefois, en application des de la réglementation en vigueur, GLOBALTEL peut être amenée à transmettre à l'Usager toute plainte lui parvenant concernant ses agissements dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les informations nominatives concernant l'Usager sur réquisition des autorités judiciaires. Les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées : la communication par l'Usager de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

### **VII.2.2 - Communications des informations personnelles**

L'Usager s'engage à communiquer des coordonnées et informations bancaires exactes à GLOBALTEL. L'accès au Service d'Accès Internet GLOBALTEL n'est possible qu'après validation par les services de GLOBALTEL des coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de ligne téléphonique et coordonnées bancaires) déclarées par l'Usager. Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à GLOBALTEL, l'Usager devra mentionner son nom, prénom afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par GLOBALTEL.

Pour toute demande de modification des Services ou des informations le concernant (modification de l'adresse de l'Usager, de ses coordonnées bancaires) ou de résiliation, l'Usager devra obligatoirement indiquer à GLOBALTEL son nom et prénom. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par GLOBALTEL. En application de la législation en vigueur, les informations nominatives concernant l'Usager ne pourront être communiquées que sur réquisition des autorités judiciaires. Les informations nominatives déclarées par l'Usager sont destinées à GLOBALTEL, qui avec l'accord de l'Usager, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voire à des tiers ou à des sous-traitants,

pour les besoins de gestion du Contrat de l'Usager.

## **Article VIII - Conditions financières**

### **VIII.1 - Tarifs**

#### **VIII.1.1 - Kit de Connexion**

Les frais de mise en service du Kit de connexion, dont le montant est précisé sur le Formulaire d'abonnement.

#### **VIII.1.2 - Frais de résiliation**

Les frais de résiliation, s'élevant à 120€ TTC dans le cas d'une résiliation effectuée pendant la période d'engagement.

#### **VIII.1.3 - L'Abonnement**

GLOBALTEL applique 2 types de tarif :

- Un tarif "Normal" pour tout Usager souscrivant uniquement le Service d'Accès Internet.
- Un tarif "Avantage" pour tout Usager déjà abonné mobile GLOBALTEL ou souscrivant les 2 services simultanément. L'application de ce tarif pourra également être réalisée à posteriori en cas de souscription au Service Mobile (hors cartes prépayées).

Dans le cas d'un paiement par prélèvement, GLOBALTEL procède au prélèvement automatique du montant de l'abonnement sur le compte de l'Usager au plus tard le quinze (15) du mois.

### **VIII.2 - Facturation et paiement**

#### **VIII.2.1 - Paiement de l'abonnement**

Les sommes dues par l'abonné au titre du Contrat font l'objet de factures émises mensuellement, d'avance pour le Service. Lors de la procédure de souscription, l'abonné autorise expressément GLOBALTEL à lui délivrer chaque mois une facture sur support durable sous forme électronique.

Une facture sur support papier peut être envoyée à l'abonné s'il en fait la demande écrite auprès de GLOBALTEL et lui sera facturée au tarif prévu dans la Fiche Tarifaire.

Le règlement par l'abonné des factures mensuelles se fera par prélèvement automatique ou par tout autre moyen de paiement convenu au moment de la souscription. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le règlement de l'Abonnement pour le mois en cours au jour de la Souscription, calculé au Prorata, se fera au moment de la souscription par carte bancaire ou en espèces. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

#### **VIII.2.2 - Paiement des frais de mise en service**

Le règlement des frais de mise en service se fera lors de la procédure de souscription et pourra se faire par carte bancaire ou en espèces, directement en point de vente. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Ces modalités de paiement sont également applicables à l'achat d'accessoires.

### **VIII.3 - Défaut de paiement**

Tout retard ou défaut de paiement entraîne l'application d'un intérêt de retard facturé à l'abonné selon les modalités précisées sur la facture.

En cas de rejet de prélèvement, celui sera représenté dans un délai de 8 jours calendaires. Les frais de rejets subis par GLOBALTEL seront refacturés à l'abonné à hauteur de 15€ par rejet. Le rejet de 2 prélèvements successifs met fin au prélèvement automatique et impliquera le règlement en boutique du montant du, augmenté des frais de rejet correspondants.

Tout retard ou défaut de paiement au 30 du mois suivant la période de facturation concernée donnera lieu à la suspension du Service d'Accès Internet GLOBALTEL.

Pour régulariser sa situation, l'Usager aura la possibilité de régler par carte de crédit ou en espèces directement en point de vente.

#### **Article IX - Durée du contrat**

L'abonnement au Service est conclu dans le Contrat avec engagement de durée, hors Service d'Accès Nomad (Wi-Fi) qui est non soumis à durée d'engagement.

Des frais de résiliation anticipée sont établis pour les Services GlobalMax (cf VIII.1.2).

#### **Article X - Migration**

Dans le cadre des avancements technologiques, GLOBALTEL peut être amené à proposer des migrations, ce qui dans certains cas oblige le changement de matériel, l'ancienne technologie ne fonctionnant plus sur la zone concernée. Dans cette situation GLOBALTEL s'engage à fournir gratuitement le matériel adéquat.

Dans le cas où l'ancienne technologie est toujours présente en plus de la nouvelle, les frais de migration sont à la charge du client si celui-ci souhaite en bénéficier.

#### **Article XI - Force majeure**

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

POURRONT NOTAMMENT ETRE QUALIFIES DE CAS DE FORCE MAJEURE, LES EVENEMENTS D'INTERRUPTION, PANNE, SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, INCENDIE, INONDATION, INTEMPERIES, AVARIES, ... OU LOCK-OUT CHEZ SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, RETARD DE FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, AINSI QUE LES INTERDICTIONS OU LES RESTRICTIONS DE TOUTE NATURE QUE CE SOIT.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

#### **Article XII - Litiges**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout différend relatif à la formation, l'interprétation, ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront en toutes circonstances de la compétence exclusive du tribunal de Saint-Pierre et Miquelon.